

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 454

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 32, après le mot :

« privés »,

insérer les mots :

« à but non lucratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conforter le service public de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en limitant le recours aux seuls organismes référents à but non-lucratif.